

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 MARS 2024

Délibération n° 2024-03-14

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/03/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/03/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBATYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

Absents :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : Adoption du budget 2024 : Commune

VU le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 février 2024,

VU l'adoption du Compte Administratif 2023 et l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 lors de cette même séance du Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2024,

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 11/03/2024

ID : 040-214002099-20240307-DELIB2024_03_14-DE



VU la présentation du projet de Budget Primitif 2024 lors de la Commission des Finances en date du mercredi 14 février 2024,

VU le règlement budgétaire et financier de la ville qui précise que le niveau de vote du budget est le chapitre tant pour la section de fonctionnement que celle d'investissement,

Monsieur Frédéric LAHARIE quitte la salle du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 voix contre (Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Mylène LARRIEU et Christel EYHERAMOUNO),

DECIDE

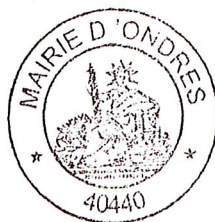
ARTICLE 1 – D'adopter chapitre par chapitre le Budget 2024, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 18 556 212.00 €

ARTICLE 2 - La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 08 mars 2024,
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le 11 / 03 / 2024

- après télétransmission électronique le 11 / 03 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 03 / 2024